



ATTESTATION D'ENGAGEMENT DE REMBOURSEMENT

Le soussigné, Christophe GARES, agissant en qualité de Président de l'association Tennis Club de Coye-la-Forêt,

ATTESTE que l'association a décidé de participer au financement de l'acquisition par la Commune de Coye-la-Forêt d'un Easybox Kiosque.

Le montant de cette acquisition s'élève à : 19 904 € (dix-neuf mille neuf cent quatre euros)

Par la présente, l'association reconnaît devoir à la Commune de Coye-la-Forêt la somme de 19 904 € et s'engage à la rembourser dans les conditions définies à l'article 3 de la Décision de maire n°05/2026 du 21/09/2026.

Fait à Coye-la-Forêt, le

Le Président du Tennis Club de Coye-la-Forêt
Christophe GARES

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé – Bon pour engagement de remboursement de la somme de 19 904 € à la Commune de Coye-la-Forêt ».

Cachet de l'association

